

CASE II

Lettre d'information

Été 2023 / #6



Financé par
l'Union européenne

Éditorial

Bienvenue sur la lettre d'information du projet CASE II – un projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la CEAC.

Au cours de de deuxième trimestre, les activités du Projet se sont résultats du projet ont continué à croître avec la réalisation de 15 activités dans 50 États partenaires des trois régions cibles du projet. Outre l'augmentation de 50 % du nombre d'activités par rapport au trimestre précédent, plusieurs activités ont marqué des étapes importantes dans la mise en œuvre du projet.

En premier lieu, nous sommes ravis d'annoncer que quatre nouveaux États partenaires ont reçu une formation dans le pays pour la première fois ce trimestre : le Cap Vert, la Guinée, le Nigeria et São Tomé et Príncipe. Nous nous réjouissons de développer une relation de travail fructueuse avec chacun d'entre eux et avec de nombreux autres nouveaux États partenaires à l'avenir.

L'engagement avec les États partenaires d'Asie centrale a connu une forte croissance ce trimestre, avec la réalisation de trois activités multilatérales. Celles-ci ont couvert un large éventail de sujets relatifs à la sûreté aérienne figurant dans le catalogue d'activités, et ont toutes été dispensées en langue russe. L'équipe du projet est impatiente de continuer à construire sur ces fondations en Asie centrale avec les multiples activités et ateliers prévus pour le reste de l'année.

L'engagement avec les États partenaires lusophones du projet s'est également poursuivi, grâce à l'excellente collaboration entre l'ANAC portugaise et le projet CASE II. L'ANAC a organisé deux autres activités nationales au profit du Cap Vert et de São Tomé et Príncipe et la planification est en cours pour d'autres activités dans les États lusophones au cours du prochain trimestre.

Enfin, l'organisation conjointe d'un atelier régional et d'un atelier interrégional a renforcé les relations de travail déjà solides avec la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et l'Organisation arabe de l'aviation civile (ACAO). Les ateliers ont rassemblé 108 participants de 46 États partenaires, et le projet apprécie les contributions de l'ACAO et de la CAFAC à leur succès.

L'équipe CASE II souhaite en outre remercier ses États partenaires pour leur engagement, ainsi que la CEAC et les États membres de l'UE pour leur travail acharné et leur soutien au projet, et se réjouit à l'avance de l'été et de l'automne qui s'annoncent bien remplis.

Mark Rodmell



Mark Rodmell

**Directeur
du Projet CASE II**

Activités réalisées

Au cours de ce trimestre, 15 activités ont été réalisées pour un total de 302 participants et au bénéfice de 50 États partenaires.

13 activités de formation bilatérales ont été organisées au profit de 194 participants de 11 États partenaires, dont 12 ont été organisées sur site et une à distance. Ci-dessous figure la répartition par thème :

- *Bonnes pratiques dans l'évaluation des risques* : trois activités sur site (au bénéfice de la Gambie, du Kazakhstan, du Kirghizstan et du Malawi) et un webinaire au bénéfice de l'Ouganda ;
- *Bonnes pratiques pour les auditeurs nationaux, Niveau 1* : deux activités sur site (au bénéfice du Ghana et du Nigéria) ;
- *Bonnes pratiques en matière d'équipements de sûreté* : deux activités sur site (Cap-Vert, Kazakhstan et Kirghizstan) ;

- *Bonnes Pratiques en matière de tests dissimulés* : deux activités sur site (Sao Tome et Principe et Zambie) ;
- *Bonnes pratiques en culture de la sûreté* : deux activités sur site (Malawi, Kazakhstan et Kirghizstan) ;
- *Appui technique à la lutte contre les MANPADS et autres armes d'infanterie* : une activité réalisée sur site (au bénéfice de la Guinée).

Outre ces 13 activités, deux ateliers ont été organisés :

- Un atelier interrégional sur le thème «Sûreté et facilitation : Sécurité des frontières» à Lomé, Togo ; et
- Un atelier régional sur le thème «Test et certification des équipements de sûreté» à Abu Dhabi (Émirats arabes unis).

Sur un total de 15 activités, neuf se sont particulièrement distinguées et sont décrites ci-dessous plus en détails.

Atelier interrégional « Sûreté et Facilitation : sécurité des frontières »

**10 - 11 mai 2023,
Lomé, Togo**

Ce premier atelier de 2023 était un effort interrégional, coorganisé par la CEAC, l'Organisation arabe de l'aviation civile et la Commission africaine de l'aviation civile et accueilli par l'Autorité nationale de l'aviation civile du Togo (ANAC) à Lomé.

Cinquante-trois participants de 37 États partenaires d'Afrique et du Moyen-Orient ont participé à des échanges animés par un total de 15 intervenants, avec les représentants des États membres de la CEAC, des États partenaires, des acteurs de l'industrie et les autorités nationales chargées de l'application de la loi.

Ouvert par le Ministre togolais des transports routiers, ferroviaires et aériens, l'Ambassadeur de l'UE au Togo et le Directeur général de l'ANAC Togo, l'atelier avait pour objectif de promouvoir une compréhension commune des rôles et des responsabilités par toutes les parties prenantes impliquées dans l'échange de données sur les passagers et la sécurité des frontières dans les aéroports. Les discussions ont porté sur les points suivants :

- Menaces et défis émergents ;
- Systèmes de données sur les passagers ;
- Base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage volés et perdus ;
- Outils et systèmes de contrôle aux frontières ;
- Renforcement des capacités et programmes de formation ; et
- Coopération régionale et interrégionale.

L'équipe de projet souhaite remercier tous les participants et les organisateurs pour avoir contribué au succès de cet atelier et se réjouit des collaborations à venir.



Photo de groupe des participants et orateurs

Bonnes pratiques en culture de la sûreté

08 - 09 juin 2023,
Lilongwe, Malawi

Une réalisation notable au cours de ce trimestre a été la mise en œuvre d'une activité pilote sur le thème des "Meilleures pratiques en matière de culture de la sûreté". En cours de développement depuis fin 2022, cette activité vise à partager les techniques qui favorisent une culture de la responsabilité collective dans la sûreté aéroportuaire, telles que :

- Aborder les vulnérabilités de l'aviation civile et l'enjeu que représente le renforcement de la sûreté pour tous les employés des aéroports ;
- Encourager une culture de travail positive dans laquelle le signalement confidentiel des failles est encouragé ; et
- Promouvoir l'engagement du public dans la mise en place et le renforcement d'une culture de la sûreté.

Pour cette activité pilote au Malawi, deux experts du Projet CASE II ont rencontré un groupe de 18 participants. Les réactions de 89 % d'entre eux et de l'État partenaire ont indiqué que

l'activité permettrait d'améliorer les attitudes, les comportements et la communication en matière de sûreté et donnerait des actions de suivi.

Parmi les exemples, citons le renforcement des liens de communication entre les parties prenantes de la sûreté aérienne ainsi que la mise en place d'un programme de formation basé sur l'expertise acquise au cours de l'activité, diffusant les meilleures pratiques à l'échelle nationale.

À la suite du succès de ce projet pilote, une deuxième itération a été dispensée ce trimestre au Kazakhstan et au Kirghizstan, et d'autres formations sont prévues pour l'été et l'automne.



Participants lors d'un exercice pratique

Atelier régional sur le thème « évaluation et certification des équipements de sûreté »

12 - 13 juin 2023,
Abou Dhabi, Émirats arabes unis

Ce deuxième atelier a été organisé conjointement par la CEAC et l'Organisation arabe de l'aviation civile (ACAO) et accueilli à Abou Dhabi par l'Autorité générale de l'aviation civile (GCAA) des Émirats arabes unis (EAU). Il a été ouvert par les Directeurs généraux de l'ACAO et de la GCAA, la Secrétaire exécutive de la CEAC et l'Ambassadeur de l'Union Européenne aux EAU.

Plus de 60 participants de 16 États membres de l'Organisation arabe de l'aviation civile ont échangé avec 10 intervenants des États membres de la CEAC, de la *Transportation Security Administration*, des

autorités de l'aviation civile des États partenaires, des autorités aéroportuaires et des organisations régionales de l'aviation civile sur les thèmes suivants :

- L'élaboration de spécifications techniques, y compris les normes de performance, pour les équipements de sûreté ;
- Les bonnes pratiques en matière d'essai et de certification des équipements de sûreté ;
- Les bonnes pratiques d'acquisition, de maintenance et d'inspection sur site des équipements de sûreté ; et
- Les innovations et les derniers développements en matière de technologies de contrôle.

En outre, les participants et intervenants ont pris part à un débat sur les défis rencontrés dans la sélection et le déploiement des équipements de sûreté, animé par la Secrétaire exécutive de la CEAC.

Ce débat a également souligné l'importance de la sélection, de la formation et de la motivation des agents de contrôle.

Les remerciements et l'appréciation de l'équipe de projet vont à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet atelier.



Le directeur général de l'ACAO s'adressant aux participants

Appui technique à la lutte contre les MANPADS, phase II

19 - 23 juin 2023,
Conakry, Guinée

La Guinée avait déjà bénéficié d'une activité de mentorat en matière de lutte contre les MANPADS dans le cadre du précédent Projet CASE en septembre 2019 (phase I).

Sur la base de cette première activité, trois experts de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) française ont délivré la deuxième phase du programme à un groupe de 19 participants à Conakry et correspondant à la première activité en Guinée pour le Projet CASE II.

Plusieurs mesures avaient été prises à la suite de la phase précédente, dont la principale était la nomination d'un coordinateur national des MANPADS chargé de faciliter la collaboration entre les parties prenantes de la sûreté aérienne en vue de l'élaboration d'un plan d'action.

Dans le cadre de la deuxième phase du programme, des exercices sur le terrain et sur table ont été menés pour évaluer les vulnérabilités de la zone aéroportuaire et pour soutenir la rédaction d'un

plan d'action formel de mesures visant à réduire les risques et les vulnérabilités.

La prochaine phase est prévue pour 2024 et l'équipe de Projet se réjouit de travailler avec la Guinée pour continuer à renforcer les capacités dans ce domaine afin de mieux atténuer les risques.

Enfin, l'équipe de Projet souhaite remercier les experts de la DGAC pour leur engagement continu dans le renforcement des capacités des États partenaires à lutter contre la menace des MANPADS et pour leur partenariat fructueux avec le Projet.



Photo de groupe des participants et experts de la DGAC

Activités en Asie centrale

Depuis la première activité multilatérale en mars, "Bonnes pratiques pour les auditeurs nationaux, niveau 1", l'engagement avec les États partenaires d'Asie centrale s'est renforcé avec la réalisation de trois activités multilatérales sur une série de sujets (trois) liés à la sûreté de l'aviation civile.

Au total, 48 participants du Kirghizstan et du Kazakhstan ont bénéficié de formations sur les "Bonnes pratiques en matière d'évaluation des risques" (du 24 au 28 avril), les "Bonnes pratiques

en matière de culture de la sûreté" (du 19 au 20 juin), et "Bonnes pratiques pour l'inspection des équipements de sûreté" (du 21 au 23 juin).

Les retours des États partenaires et des participants ont été particulièrement positifs, tous les participants affirmant que des mesures de suivi inspirées par la formation seraient prises pour renouveler et renforcer les procédures de sûreté existantes dans les trois domaines couverts.

La clé du succès de ces activités est leur réalisation en russe, grâce à l'équipe CASE II qui propose une formation dans la langue la plus adaptée à l'apprentissage efficace des participants, avec l'engagement d'experts non seulement de l'équipe de Projet, mais aussi de la région.

Dans la continuité de ce premier semestre, d'autres activités de formation sont prévues pour l'été et l'automne, dont un atelier régional sur le thème des "Menaces émergentes pour l'aviation civile" qui devrait avoir lieu en novembre.

Enthousiasmée par le haut niveau d'intérêt et d'engagement, l'équipe de Projet se réjouit de renforcer sa coopération avec l'Asie centrale dans les mois à venir.



Participants lors de la formation en évaluation des risques (exercice pratique)

Partenariat avec l'ANAC portugaise

Au cours de ce trimestre, l'ANAC portugaise a organisé deux activités au nom du projet CASE II : "Bonnes pratiques en inspection des équipements de sûreté" au Cap Vert du 18 au 20 avril et "Bonnes pratiques en matière de tests dissimulés" à São Tomé et Príncipe du 16 au 19 mai. Dans les deux cas, il s'agissait des premières activités de formation bilatérale et sur site que l'État partenaire recevait dans le cadre du projet CASE II.



Photo de groupe des participants et instructeurs au Cap Vert

Dans les deux cas, les réactions des participants et des États partenaires ont été très positives, avec un taux de satisfaction de 95 % et 95 % de participants affirmant que les formations donneraient lieu à des actions de suivi. En particulier, il a également été apprécié que la formation soit dispensée en portugais.

L'équipe de Projet est très reconnaissante à l'ANAC portugaise d'avoir mis à disposition ses experts pour mener à bien ces activités et se réjouit des nombreuses activités à venir au cours des prochains trimestres.



Participants présentant les résultats des exercices pratiques

Accord de coopération entre la CEAC et ACI Monde

Le 27 juin 2023, le Président de la CEAC et le Directeur général d'*Airport Council International* (ACI) Monde se sont rencontrés en marge de l'Assemblée Générale annuelle mondiale d'ACI à Barcelone pour signer un accord de coopération, ouvrant la voie à une nouvelle activité du Projet CASE II pour les États partenaires.

Selon les termes de cet accord, le projet CASE II couvrira le coût de la mise en œuvre par ACI World de son programme d'excellence aéroportuaire (APEX) en matière de sûreté dans les aéroports situés dans les États partenaires du périmètre du Projet CASE II. Ce programme consiste en un examen sur site par les pairs dans le but de promouvoir l'excellence professionnelle en matière de gestion et d'exploitation de la sûreté dans les aéroports.

Ces revues profiteront aux aéroports des États partenaires du projet CASE II et contribueront au développement de leurs régimes de sûreté.

Les premières revues APEX, dans le cadre du Projet CASE II, devraient avoir lieu dans le courant de l'été.



Signature de l'accord avec le Président de la CEAC et le Directeur de ACI Monde

Comité de Pilotage – 03 octobre 2023

Cet automne, l'équipe de Projet se prépare à présenter ses réalisations de l'année écoulée lors de la troisième réunion du Comité de pilotage du Projet CASE II. Cette réunion aura lieu le 3 octobre 2023 à Tanger, au Maroc, avec le soutien de l'Organisation arabe de l'aviation civile.

Outre l'Équipe de projet, des représentants de la Commission européenne, des États membres de la CEAC, des États partenaires, des organisations internationales et régionales de l'aviation civile et de la sûreté aérienne, ainsi que des parties prenantes de l'industrie aéronautique seront invités à cette réunion.

Les objectifs du Comité de pilotage comprennent :

- une présentation des activités du projet au cours de l'année écoulée ;
- une présentation des activités et des événements prévus jusqu'à la prochaine réunion (2024) ; et
- les contributions des parties prenantes et des membres du Comité de pilotage.

Toutes les parties concernées recevront plus d'informations et de détails au cours de l'été.